

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_3_16

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 35

**Objet : Ressources
humaines Création de
postes**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 19 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited , ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mars 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame HAYE Nadia, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GIRARD Régis

Pouvoirs :

Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame ARNAUD Magdalena
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs adopté par le bureau communautaire du 19 février 2024

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les missions de plus en plus importantes confiées au service technique notamment en ce qui concerne l'entretien des espaces verts, des bâtiments, la maintenance du matériel, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent polyvalent pour renforcer l'équipe composée actuellement de 5 agents dont 1 chef d'équipe, et ce pour le 1er avril 2024.

Considérant que la responsable du service gestion budgétaire a réussi le concours de rédacteur.

Conformément à l'arrêté du 14.06.2021 portant établissement des lignes directrices de gestion -LDG, il convient de mettre en adéquation les fonctions et responsabilités au grade afférent.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint d'animation (8.66è) en raison de la progression constante des effectifs sur les sites de Coulonges et Champdeniers. Cette augmentation de plus de 10% de la durée hebdomadaire initial du poste, nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation à 16.37è

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De créer les emplois ci-après :

Nombre	Poste à créer	Missions	Durée hebdomadaire du poste
1	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent du service technique chargé : Entretien des espaces verts, bâtiments, voirie, etc...	35 h
1	Rédacteur	Responsable du service gestion budgétaire	35 h
1	Adjoint animation	Animation accueils périscolaires et accueils de loisirs	16h22 (16.37è)

- D'inscrire la dépense au chapitre 012 du budget primitif 2024

- De modifier le tableau des effectifs

- Dit que l'emploi d'adjoint d'animation sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8-5° du code Général de la Fonction Publique (emploi à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet). La rémunération de l'agent sera basée sur l'échelon 1 de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 19/03/2024
Publié le 22/03/2024
Transmis en sous-préfecture le 22/03/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

